



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

UTILISATION DE LA SALLE MARCEL PAUL ET DU MATERIEL AU COMPLEXE SPORTIF DU GAZELEC VAUVERT

CHAPITRE 1 – SALLE MARCEL PAUL

ARTICLE 1

La salle Marcel Paul est prêtée en priorité dans l'ordre suivant :

- 1) Pour les activités ou réunions organisées sous l'égide de la CMCAS Berry Nivernais et ses Commissions ou Sections d'Activités,
- 2) Aux organisations syndicales des IEG,
- 3) A un OD (Ouvrant droit) pour une réception des collègues a l'occasion de son départ en inactivité ou sa mutation,
- 4) Aux OD (Ouvrant droit) pour des besoins strictement personnels,
- 5) Aux Associations ou groupements partenaires de la CMCAS Berry Nivernais,
- 6) Aux services des entreprises des IEG pour des raisons professionnelles.

ARTICLE 2

- **TOUTE DEMANDE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE VIA LE FORMULAIRE EN LIGNE :**
AUCUNE REPONSE NE POURRA ETRE COMMUNIQUEE PAR TELEPHONE OU PAR ORAL

Pour les points 1-2-3 de l'article 1, la réservation s'effectue dans les 12 mois précédant la date prévue d'utilisation auprès de la CMCAS Berry Nivernais ou à la SLVie 01 de Bourges.

Pour le point 4 de l'article 1, la réservation s'effectue dans les 6 mois précédant la date prévue d'utilisation à l'aide d'un imprimé prévu à cet effet.

Dans cette période de 6 mois, la priorité sera donnée au premier demandeur. En cas de plusieurs demandes déposées le même jour, une priorité sera donnée à l'agent qui n'a pas bénéficié d'un prêt de salle au cours des 2 dernières années.

Si tel n'est pas le cas, un tirage au sort sera établi entre les demandeurs.

Pour les points 5-6 de l'article 1, la réservation s'effectue dans les 4 mois précédant la date prévue d'utilisation afin de préserver une priorité à nos activités et ouvriers-droit.

ARTICLE 3

L'emprunteur devra indiquer le nombre de personnes présentes à la manifestation. En tout état de cause, et pour une question de sécurité, l'utilisation de la salle est limitée à **100** places assises et **140** personnes debout.

ARTICLE 4

Le prêt de la salle comprend les prestations suivantes :

1) Cuisine comprenant :

- Cuisinière électrique 4 plaques
- Four
- Bac à vaisselle
- Chauffe plats
- Micro-onde
- Trancheuse à pain
- Divers ustensiles

2) Dépendance comprenant :

- Réfrigérateur
- Congélateur *
- Lave-vaisselle**
- Bac à vaisselle
- Chambre froide**

* *Réservé aux sections de la CMCAS Berry Nivernais et du GAZELEC*

** *Voir consignes d'utilisation affichées sur place*

3) Salle d'activités comprenant :

- Grandes tables
- Petites tables
- Chaises

4) Réserve :

- Assiettes plates
- Assiettes dessert
- Assiettes creuses
- Fourchettes
- Grandes cuillères
- Cafetière
- Petites cuillères
- Verres ballon
- Coupes de champagne
- Tasses à café
- Seaux à champagne
- Bols en plastique
- Plats inox
- Saladiers
- Couteaux
- Percolateur grand et petit
- Corbeilles à pain
- Brocs en inox

En cas de besoin supplémentaire en tables et en chaises, un prêt gratuit pourra être consenti dans les limites des disponibilités.

ARTICLE 5

Le week-end :

- La salle est mise à disposition à partir **de 8 heures le samedi au dimanche soir.**

La semaine :

- La salle est mise à disposition pour les réunions, les commissions et après-midi récréatifs de **8 heures à 17 heures.**
- La salle est mise à disposition pour les sections du GAZELEC et de la CMCAS DE **17 heures 30 à 8 heures le jour d'après.**
- La salle est mise à disposition pour les OD/AD de **17 heures 30 à 8 heures le jour d'après si elle n'est pas utilisée par des sections.**

ARTICLE 6

Le montant des locations, cautions et remplacement de matériel est défini annuellement par le Conseil d'Administration de la CMCAS Berry Nivernais. Il figure en annexe.

ARTICLE 7

- 1) Il est formellement interdit d'apporter toute modification quelconque aux locaux, de sceller, coller, clouer, contre les murs au plafond ou au sol.
- 2) Le nettoyage général et la mise en ordre des locaux sera assuré par l'emprunteur, conformément aux consignes d'utilisation affichées sur place.
- 3) L'évacuation des ordures ménagères est assurée par l'emprunteur (les consignes sont inscrites au plus près des poubelles).
- 4) Un état des lieux contradictoire sera établi avant et après utilisation de l'emprunteur.
- 5) Le matériel détérioré ou brisé fera l'objet d'un remboursement au tarif fixé par le Conseil d'Administration de la CMCAS Berry Nivernais et figurant en annexe.
- 6) La restitution du chèque de caution ne s'effectuera que lorsque ces conditions seront remplies.

ARTICLE 8

Le retrait des clés s'effectue dans un créneau horaire défini par l'agent préposé à faire l'état des lieux :

- **Le lundi** : Pour l'état des lieux, la remise des clés.
- **Le vendredi** : Pour l'état des lieux, le prêt de matériels et le retrait des clés.

Téléphone **06 77 39 43 97** : M. LECLERCQ Patrice
06 02 43 43 34 : M. MERLEAU Bertrand

Modalités financières :

- au retrait des clés : remise du chèque de caution
- à la remise des clés et après état des lieux : remise du chèque du montant de la location majorée éventuellement du remplacement du matériel détérioré ou brisé et restitution du chèque de caution.
- **Dans le cas de dégradations trop importantes, il n'y aura pas de restitution du chèque de caution le temps que des devis de réparation soient réalisés.**

Cas particuliers :

Si pour des raisons d'indisponibilité (repos, congés maladie etc...), le correspondant de la SLVie ne peut effectuer un état des lieux à la suite de deux utilisations successives (exemple : l'une le samedi, l'autre le dimanche), les emprunteurs se verront dans l'obligation de se rencontrer pour la remise des clés et effectuer conjointement un état des lieux à l'aide d'un document qui sera donné au premier emprunteur.

Seul le dernier occupant sera tenu responsable des anomalies constatées qui ne seront pas notées sur le document précédemment nommé.

ARTICLE 9

Les utilisateurs cités à l'article 1-1 et 1-2 bénéficient gracieusement des installations, ils sont cependant tenus de se conformer à l'article 7 (point 1-2-3-4). Sauf pour les sections d'activités (exemple : foot, badminton, tennis de table, musculation, etc...), en dehors de leur activités sportives habituelles, seulement **la première réservation sera GRATUITE et les autres réservations seront PAYANTES à la moitié du tarif en vigueur.**

ARTICLE 10

L'emprunteur sera tenu de respecter le règlement intérieur, est prié d'avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les faire respecter ; s'engage à avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, ainsi que du point de rassemblement, des moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours du Complexe. Il devra occuper les lieux paisiblement conformément au code civil. En particulier, il veillera à ne pas perturber le bon déroulement des différentes activités qui se dérouleront simultanément sur le site de Vauvert.

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs, sous l'autorité de l'OD emprunteur.

En cas d'accident, la responsabilité de la CMCAS Berry Nivernais ne pourra être engagée que par un défaut des installations ou du matériel dont elle est propriétaire.

Les préjudices, quel qu'en soit la nature ou l'importance, résultant de sinistres engageant la responsabilité civile de l'emprunteur, resteront à sa charge.

Il est rappelé que la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits à l'intérieur du complexe. Pour des besoins exceptionnels (handicapés, traiteur, acheminement de matériel...) prévenir le responsable du site qui en permettra l'accès.

Il est **strictement interdit** de fumer et ou de vapoter dans les locaux.

Il est **strictement interdit** d'utiliser des pétards, des fumigènes ainsi de faire des tirs de feux d'artifice sur le site.

Conformément à l'article 1, il est interdit à l'emprunteur de sous-louer ou mettre à disposition à une autre personne ou organisme les locaux empruntés. Sous peine de ne plus pouvoir réserver la salle ainsi que la non-restitution du chèque de caution.

CHAPITRE 2 – MATERIEL

ARTICLE 11

En fonction des disponibilités, des tables et des chaises pour une utilisation en dehors des installations CMCAS Berry Nivernais ou du GAZELEC pourront être prêtées aux mêmes conditions générales que celles citées aux articles précédents, ainsi qu'au tarif fixé par le Conseil d'Administration de la CMCAS Berry Nivernais et figurant en annexe.

ARTICLE 12

Le présent règlement pourra faire l'objet de modification par le Conseil d'Administration de la CMCAS Berry Nivernais à tout moment.

ANNEXE

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MARCEL PAUL DE BOURGES ET DU MATERIEL

(Tarif fixé par le Conseil d'Administration de la CMCAS Berry Nivernais le 1^{er} Janvier 2024)

Caution :

A remettre à la SLVie 01 ou à la salle Marcel Paul

Prêt aux bénéficiaires :

Salle Marcel Paul

Bourges

Les Sections :

**Gratuit la première
demande, 1/2 tarif aux
Suivantes.**

Associations autres :

**Gratuit la première
demande, 100€ les
suivantes.**

Prêt aux OD/AD

1 jour :

1 week-end :

300 €

100 €

200 €

2 chèques
séparés à
remettre
lors de la
remise
des clés

Location gratuite pour les pots de collègues (départ en inactivité, mutation...)

Prêt du matériel (BOURGES UNIQUEMENT)

CAUTION : (Chèque)

A remettre à la SLVie 01 ou au local de stockage.

Prêt aux bénéficiaires :

Matériels

Les sections CMCAS & GAZELEC :

Associations autres :

OD / AD :

100 €

Gratuit

En cas de casse où
perte, la caution ne
sera pas restituée.

(Attention : les tables et les chaises ne devront être utilisées que sur un sol adapté, pas sur un terrain meuble)

Valeur de remplacement du matériel (perte, bris, détérioration, etc...):

Porcelaine (assiette, ...)	2€
Couvert métallique (cuillère, fourchette, couteau, ...)	1€
Verre, tasse	1€
Broc	8€
Cafetière	50€
Plat inox	10€
Chaise	40€
Seau à champagne	20€
Percolateur	200€
Dalle plafond	15€
Petite table	200€
Grande table	300€

Inventaire matériel salle Marcel PAUL

Matériel	Quantité
Grande Table	12
Petite Table	12
Table bois	25
Chaise	118
Chaise plastique	233
Assiette plate	200
Assiette creuse	144
Petite assiette	174
Verres à pied	150
Coupe à champagne	204
Tasse à café	118
Fourchette	200
Couteau	250
Grande Cuillère	40
Petite cuillère	140
Plat inox ovale	1
Plat inox rond	1
Plat plastique blanc ovale	2
Petit torpilleur	1
Grand torpilleur	13
Saladier Arcopal	1
Saladier	1
Broc métal	32
Pichet verre	1
Bol jaune	14
Corbeille à pain tissu	14
Seau à champagne	39
Casserole	3
Cafetière	1
Percolateur 6,5 L	1
Percolateur 13 L	1